



PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Direction des Services du Cabinet
Service interministériel de défense et
protection civiles

Gap, le 06 novembre 2019

Affaire suivie par : Rémi Alberti
Téléphone : 04.92.40.48.00
Courriel : remi.alberti@hautes-alpes.gouv.fr

Relevé de conclusions corrigé **Audioconférence Glissement de terrain Haut-Guil** **06 novembre 2019**

Suivi du glissement :

RTM, CCGQ : La corrélation d'images par le RTM, qui passe d'un rythme mensuel à une fréquence hebdomadaire, montre une légère reprise de mouvements sur le compartiment Est, sur le talus au-dessus du Guil et sur le front du glissement. Il n'est pas possible de dire à ce stade s'il s'agit d'un mouvement isolé ou d'une véritable réactivation du glissement. Le compartiment Ouest demeure immobile.

Circulation et Chantier

- Des pierres et de la boue sont signalées sur l'itinéraire.
- La présence de 5 feux de chantier entre Abriès et Guillestre est déplorée, mais les contraintes liées à la faible période possible de réalisation des chantiers indispensables à l'entretien de l'itinéraire, ajoutées au chantier de la route du pas de l'ours obligent à cette concentration. La commune d'Aiguille signale aujourd'hui la fin du chantier ayant motivé l'alternat de la place du village (et donc le retrait des feux).
- La livraison des 2/3 environ de la route définitive est toujours programmée pour la fin novembre 2019 (malgré des conditions météorologiques actuellement défavorables). Il ne demeurera ensuite qu'un alternat de 3 minutes sur une voie unique d'environ 300 mètres.
Le passage des autocars de 57 places et de 12m de rayon de braquage sera possible sur l'itinéraire. Ils devront impérativement être équipés en cas de neige, du fait de la persistance d'une pente à 8 %.
- Les fermetures de l'itinéraire (matin et après-midi) devraient se poursuivre mais pourraient libérer la route vendredi selon l'avancement du chantier par la Routière du Midi. Un point sera fait cet après-midi par le CD 05.
- La question du financement du retrait de conduites d'amenée de la centrale électrique est posée par la CCGQ. A ce stade, la commune d'Aiguilles précise avoir mis en demeure l'exploitant de procéder à leur retrait. L'exploitant pourrait agir par le biais de son assurance. Au cas où cette dernière refuserait finalement de conduire le retrait, la question de sources de financement sera débattue. A ce stade, il n'est pas apporté de traces de demandes formalisées de travaux dans ce domaine (demandes d'autorisations d'accès à la RD 974 par exemple).
- L'impact du chantier sur l'espace ludique de Peynin à Aiguilles fait l'objet de discussions entre le gestionnaire des remontées et le CD 05.
- Les autorisations d'emprunt de matériaux au niveau du torrent du Peynin ont permis la réalisation d'une plage de dépôt contre les crues et la réutilisation de 35 000m³ de matériaux sur les 40 000 m³ extraits, réduisant ainsi le coût du chantier et la circulation de PL.
Il demeurera nécessaire d'utiliser encore 10 000m³ pour finaliser les travaux de la dernière partie de la route définitive, et donc d'obtenir l'accord de propriétaires de parcelles (ou l'utilisation de l'expropriation).
- La route du Malrif à Abriès est rendue à son aspect antérieur.

La prochaine audioconférence aura lieu mercredi 11 décembre 2019 à 11 heures.